

-----  
**MAIRIE**  
DE  
**PORTE PUYMORENS**

66760 PORTE-PUYMORENS  
TEL : 04.68.04.82.20  
FAX : 04.68.04.94.57  
E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

**Compte rendu du Conseil Municipal du 15/03/2018 à 21 h 00**

**Présents** : BARRAL Anne, COLOMER Françoise, KOMAROFF Nicole, REINOSA Franck, RIBOT Jean, ROBOAM Didier, ROBOAM Thibault, SARDA Adrien, SARDA Jean.

**Procurations** : MATHEVET Christine à SARDA Jean.

- En ouverture de séance, Monsieur le Président du SIVM Vallée du Carol propose que soit inscrite à l'ordre du jour, une demande qu'il veut faire au Conseil Municipal. Celui ci donne son accord.
- Concernant les fermetures intempestives du Col du Puymorens, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les démarches entreprises pour faire évoluer la situation et soumet le projet de délibération qu'il a rédigé. Le Conseil Municipal est pour à l'unanimité.
- Concernant les astreintes et heures supplémentaires, les deux employés communaux en charge du déneigement, Franck SOEHNE et Florent GANS, prendront à tour de rôle les astreintes sur toute la période hivernale : du 1er novembre au 30 avril.  
La période d'astreinte commence le jeudi à 17h et se termine le jeudi suivant à 8h.  
Considérant qu'il s'agit d'une astreinte de sécurité, elle est rétribuée sur la base de 149,48 € par semaine. Les heures d'intervention pendant la période d'astreinte (en dehors des heures de travail normales) sont considérées comme des heures de travail effectif et rémunérées en totalité (dans la mesure du possible) comme des heures supplémentaires.  
Le Conseil Municipal donne son accord.
- Concernant la délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que concernant la dissolution du Syndicat Mixte de la Confédération des Neiges Catalanes, sans l'accord unanime des communes membres sur la répartition de l'actif et du passif, Monsieur le Sous-Préfet ne peut procéder à cette dissolution. Le Conseil Municipal donne son accord sur la répartition de l'actif et du passif de ce syndicat.
- Monsieur le Maire expose le contenu du projet de convention avec EDF, pour l'hélicoptère qui sera mise en place sur une parcelle communale au fond de la vallée du Font Vive. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
- Concernant le projet d'aménagement forestier proposé par l'ONF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de surseoir à une prise de décision et de se donner le temps de la réflexion. Il est proposé à Monsieur Patrick GRANIER, ancien exploitant forestier et spectateur de la réunion, de lire et d'étudier le projet afin d'en faire un rapport simplifié au Conseil Municipal.
- Monsieur le Président du SIVM de la Vallée du Carol expose sa demande : il souhaiterait déménager les bureaux du SIVM et est à la recherche d'un local sur Enveitg, Porta ou Porté. Il a pensé à l'ancien bureau de poste, rue Coume d'Or, vacant depuis le déménagement de l'Agence Communale à la Mairie. Le Conseil Municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire Jean RIBOT.

